

BAUMSCHLAGER EBERLE ARCHITECTES

Société à responsabilité limitée

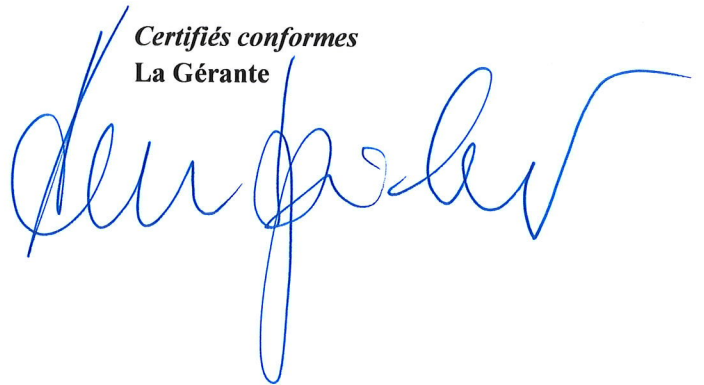
Au capital de 8 000 euros

Siège social : 7 rue Debelleye, 75003 PARIS

501 117 121 RCS PARIS

COMPTES ANNUELS
EXERCICE 31/12/2025

Certifiés conformes
La Gérante

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Eberle', is written over the text 'La Gérante'.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL BAUMSCHLAGER EBERLE ARCHITECTES

Néant ☐ *

				Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8....0.0.0.....)			DA	8 000	8 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK	)	DC			
	Réserve légale (3)			DD	800	800		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves (		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	)	DG	1 270 275	1 268 431
	Report à nouveau			DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	462 160	1 844		
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (I)			DL	1 741 235	1 279 075		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN					
TOTAL (II)			DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	105 460	2 289		
	Emprunts et dettes financières divers		(dont emprunts participatifs	EI	)	DV		
	Instruments financiers à terme			DI				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		1 152		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 066 198	902 717		
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 350 228	725 969		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA	149 155	550 000		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB				
TOTAL (IV)			EC	2 671 041	2 182 127			
Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)			ED					
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	4 412 276	3 461 202			
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
				Ecart de réévaluation libre	1D			
				Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 627 849	2 182 127	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SARL BAUMSCHLAGER EBERLE ARCHITECTES

7 rue Debelleye

75003 PARIS

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

FIDU PARIS

8 Rue Saint-Florentin

75001 PARIS

0148057095

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

CAMARD AUDIT CONSEIL
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Application du règlement ANC n°2022-06 : Conformément aux dispositions prévues par la réglementation comptable, l'application de ce règlement est sans incidence significative sur le résultat, la situation financière et les capitaux propres de la société au titre de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations générales complémentaires

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- * Logiciel de 1 à 5 ans
- * Matériel et outillage 3 ans
- * Installations et agencements 5 ans
- * Matériel informatique et bureau 3 à 5 ans

Immobilisations financières :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées pour la valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions :

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Disponibilités :

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	280 637		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	12 305		
Installations générales agencements aménagements divers	448 978		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	357 143		53 601
TOTAL	818 426		53 601
Autres participations	5 165		
Prêts, autres immobilisations financières	211 130		1 575
TOTAL	216 294		1 575
TOTAL GENERAL	1 315 357		55 176

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			280 637	280 637
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			12 305	12 305
Installations générales agencements aménagements divers			448 978	448 978
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			410 744	410 744
TOTAL			872 027	872 027
Autres participations			5 165	5 165
Prêts, autres immobilisations financières			212 705	212 705
TOTAL			217 869	217 869
TOTAL GENERAL			1 370 533	1 370 533

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	69 436	2 605		72 041
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		7 509	1 830		9 339
Installations générales agencements aménagements divers		197 191	46 247		243 438
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		317 672	24 360		342 032
TOTAL		522 372	72 436		594 809
TOTAL GENERAL		591 808	75 041		666 850
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	2 605			
Instal.techniques matériel outillage indus.		1 830			
Instal.générales agenc.aménag.divers		46 247			
Matériel de bureau informatique mobilier		24 360			
TOTAL		72 436			
TOTAL GENERAL		75 041			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	2 165	2 165	
Autres immobilisations financières	212 705	0-	212 705
Autres créances clients	3 372 110	3 372 110	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 644	10 644	
Taxe sur la valeur ajoutée	76 856	76 856	
Débiteurs divers	55 556	55 556	
Charges constatées d'avance	70 355	70 355	
TOTAL	3 800 391	3 587 686	212 705

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 850	1 850		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	103 610	60 418	43 192	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 066 198	1 066 198		
Personnel et comptes rattachés	271 669	271 669		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	264 504	264 504		
Impôts sur les bénéfices	134 616	134 616		
Taxe sur la valeur ajoutée	644 505	644 505		
Autres impôts taxes et assimilés	34 933	34 933		
Groupe et associés	149 146	149 146		
Autres dettes	9	9		
TOTAL	2 671 041	2 627 849	43 192	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	143 790			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	40 180			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	16. 0000	500			500

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fond de commerce	186 000			186 000	
Total	186 000			186 000	

Le fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée est non amortissable.

La société a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation a due concurrence est effectuée irrévocablement.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS DE SERVICES	6 573 568
SOUS TRAITANCE GROUPE	1 195 871
Total	7 769 439

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	6 352 697
UE	1 171 079
HORS UE	245 663
Total	7 769 439

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	18
Employés	24
Total	42

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8 566.20 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 8 566.20 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Avals et cautions		144 600
Autres engagements donnés :		288 390
GAGE ESPECES	94 500	
ASSURANCE DIT (CTRAT GPE)	75 000	
ASSURANCE DIT (CTRAT GPE)	68 790	
GAGE ESPECES	50 100	
Total (1)		432 990

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charges n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Les montants suivants correspondent à la valeur probable des indemnités à verser. Le taux d'actualisation retenue pour le calcul est de 4.2 %.

Le montant de la dette actuarielle s'élève à 86 135 €.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	3 889
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	134 918
45 à 54 ans	11 à 20 ans	103 624
35 à 44 ans	21 à 30 ans	97 054
moins de 35 ans	plus de 30 ans	2 381
Engagement total		341 866

Hypothèses de calculs retenues

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
Baumschlager Eberle Architekten GmbH	SA	141 000	LUSTENAU AUTRICHE

Liste des filiales et participations

SARL BAUMSCHLAGER EBERLE ARCHITECTES
75003 PARIS

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quota-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SAS BAUMSCHLAGER EBERLE CONS - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	3 000	36 604	100.00	3 000	3 000	2 165		828 138	247 682		

BAUMSCHLAGER EBERLE ARCHITECTES

Société à responsabilité limitée

Au capital de 8 000 euros

Siège social : 7 rue Debelleye, 75003 PARIS

501 117 121 RCS PARIS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 26 JUIN 2026

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 462 159,75 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **462 159,75 euros**

A titre de dividende global à l'Associé Unique **300 000,00 euros**
Soit 600,00 euros par part

Le solde **162 159,75 euros**

En totalité au compte « **autres réserves** ».

Ainsi porté à 1 432 435 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

Conformément à la loi, l'Associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- **Exercice clos le 31 décembre 2022 :**
1 500 000 euros, soit 3 000 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1 500 000 euros
- **Exercice clos le 31 décembre 2023 :**
400 000 euros, soit 800 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 400 000 euros
- **Exercice clos le 31 décembre 2024 :** *Néant*

**Certifié conforme
La Gérance**

